

Numéro de dossier : LY2026050413

Désignation du bâtiment

Adresse : 89 Montée de l'Observance
Commune : 69009 - Lyon (France)

Section cadastrale CE, Parcelle(s) n° 37

Situation et lot(s) de copropriété

9^{ème} étage / Lot numéro 108

Désignation du propriétaire

Nom : ILLGEN
Adresse : 89 Montée de l'Observance
Commune : 69009 - Lyon (France)



VOTRE DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Chez Diagadom, nos équipes sont sensibilisées à l'amélioration de l'habitat. Les enjeux environnementaux et écologiques sont au centre des objectifs du groupe. L'amélioration de l'habitat est une étape primordiale qui se traduit par de nombreuses solutions de rénovation du logement. Les diagnostics immobiliers permettent cette transition vers un habitat plus vert, moins énergivore et plus respectueux de notre environnement.

Construisons ensemble l'habitat de demain.

Scannez et découvrez
le groupe Diagadom





SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

DPE



Estimation des coûts annuels : entre 640 € et 920 € par an
Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023
Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2669E1307148U
Validité : 12/05/2036

Mesurage

Superficie Loi Carrez totale : 66,06 m²
Surface au sol totale : 78,00 m²

Amiante

Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Électricité

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
Vente : 12/05/2029 / Location : 12/05/2032

Liste des pièces non visités : **Néant**

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Dossier réalisés par :
Fayçal ZIDI

Certification : n°23-2224
ABCIDIA Certification

Retrouvez nos agences sur
diagadom.com

Besoin d'aide ?

Flashez pour
Contacter votre expert



DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

Pour vérifier la validité de ce DPE, scannez le QR code

n° : 2669E1307148U

Etabli le : 13/05/2026
Valable jusqu'au : 12/05/2036



Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



Adresse : 89 Montée de l'Observance, 69009 Lyon (France)

N° de lot: 108

Type de bien : Appartement

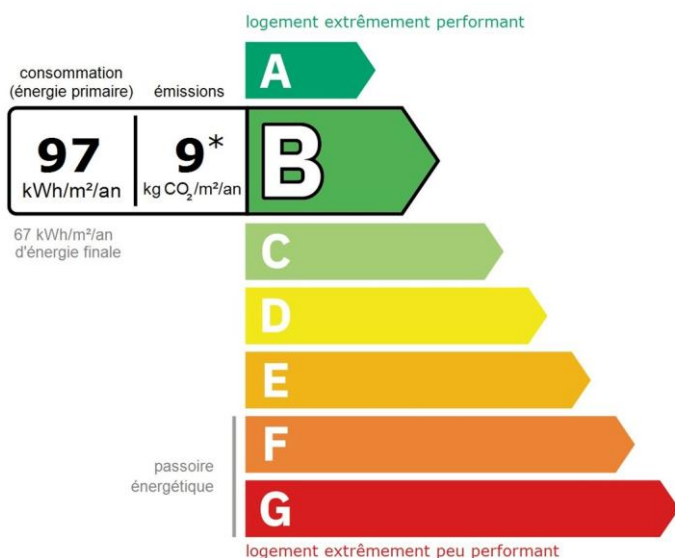
Année de construction : 1956

Surface de référence : 65,76 m²

Propriétaire : ILLGEN

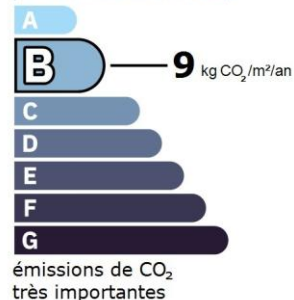
Adresse : 89 Montée de l'Observance 69009 Lyon (France)

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 647 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 3 351 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 640 € et 920 € par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

Comment réduire ma facture d'énergie ?

Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

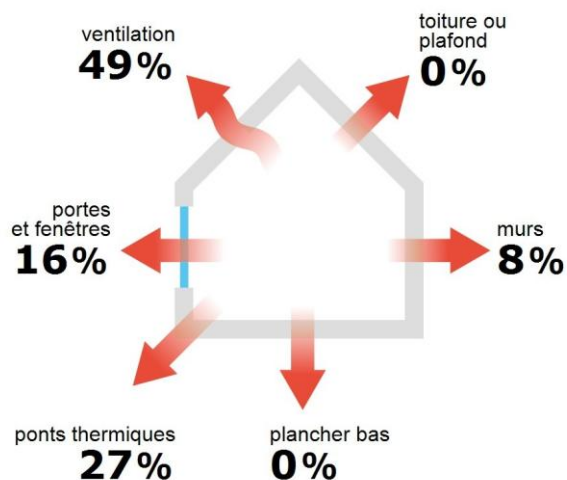
DIAGADOM
23 BOULEVARD REYMOND
69800 SAINT-PRIEST
tel : 0681501844

Diagnostiqueur : Fayçal ZIDI
Email : faycal.zidi@diagadom.com
N° de certification : 23-2224
Organisme de certification : ABCIDIA
CERTIFICATION



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



fenêtres équipées de volets extérieurs

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

	Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
	chauffage	 Gaz Naturel	2 219 (2 219 é.f.)	entre 170 € et 240 €	 26 %
	eau chaude	 Electrique	3 284 (1 728 é.f.)	entre 400 € et 550 €	 61 %
	refroidissement				0 %
	éclairage	 Electrique	232 (122 é.f.)	entre 20 € et 40 €	 4 %
	auxiliaires	 Electrique	663 (349 é.f.)	entre 50 € et 90 €	 9 %
énergie totale pour les usages recensés :			6 398 kWh (4 419 kWh é.f.)	entre 640 € et 920 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 107ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris) conformément

à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -24% sur votre facture **soit -64€ par an**

Astuces

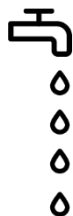
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 107ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

44ℓ consommés en moins par jour, c'est -24% sur votre facture **soit -150€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en béton de mâchefer d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur Mur en béton de mâchefer d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur un local chauffé Mur en béton de mâchefer d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation extérieure (réalisée après 2021) donnant sur l'extérieur	très bonne
 Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Toiture/plafond	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium Porte(s) bois opaque pleine	très bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière collective gaz à condensation installée à partir de 2016 régulée, avec équipement d'intermittence central collectif. Emetteur(s): radiateur monotube avec robinet thermostatique
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 75 L Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 15 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012 (collective)
 Pilotage	Avec intermittence centrale collectif

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Lot	Description	Performance recommandée
	Etape non nécessaire, performance déjà atteinte	

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 2800 à 4200€

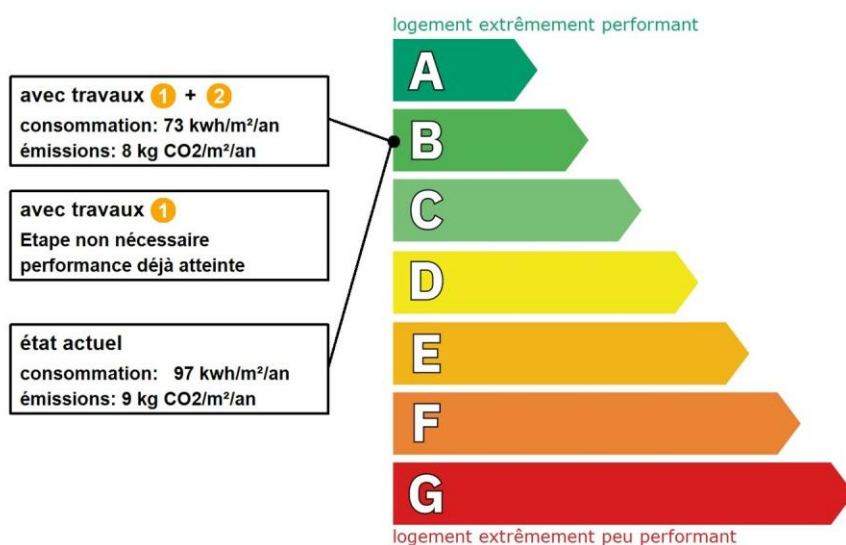
Lot	Description	Performance recommandée
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

Commentaires :

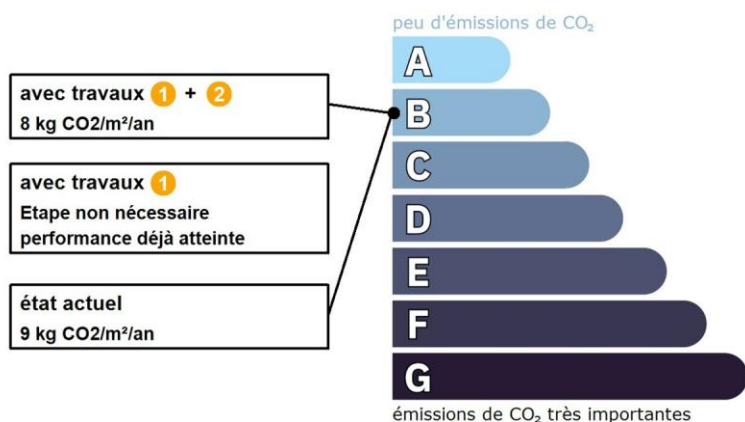
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur BBS Slama: 2025.11.1.0]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **LY2026050413**

Photographies des travaux

Date de visite du bien : **13/05/2026**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale CE, Parcelle(s) n° 37**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	69 Rhône
Altitude	 Donnée en ligne	251 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	 Estimé	1956
Surface de référence du logement	 Observé / mesuré	65,76 m²
Surface de référence de l'immeuble	 Observé / mesuré	7500 m²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,58 m

Enveloppe

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Ouest	Surface du mur	 Observé / mesuré	3,27 m²
	Type d'adjacence	 Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	35,8 m²
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	0 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton de mâchefer
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
Mur 2 Ouest	Surface du mur	 Observé / mesuré	22,6 m²
	Type d'adjacence	 Observé / mesuré	un local chauffé
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton de mâchefer
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
Mur 3 Nord	Surface du mur	 Observé / mesuré	11,61 m²
	Type d'adjacence	 Observé / mesuré	un local chauffé
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton de mâchefer
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
Mur 4 Est	Surface du mur	 Observé / mesuré	18,42 m²
	Type d'adjacence	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton de mâchefer
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Année isolation	 Document fourni	après 2021
Mur 5 Sud	Surface du mur	 Observé / mesuré	22,16 m²
	Type d'adjacence	 Observé / mesuré	un local chauffé
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton de mâchefer
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
Mur 6 Nord	Surface du mur	 Observé / mesuré	4,13 m²
	Type d'adjacence	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en béton de mâchefer
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Année isolation	 Document fourni	après 2021
Plancher	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	65,76 m²
	Type d'adjacence	 Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
Plafond	Surface de plancher haut	 Observé / mesuré	65,76 m²
	Type d'adjacence	 Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de ph	 Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation	 Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	3,04 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est

	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 2 Est	Surface de baies		Observé / mesuré	2,08 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte-fenêtre Est	Surface de baies		Observé / mesuré	2,93 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie		Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Baie en fond de balcon
	Avancée l (profondeur des masques proches)		Observé / mesuré	< 2 m
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	U Fenêtre (calculé)		Observé / mesuré	1,3
Porte	Surface de porte		Observé / mesuré	1,84 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Ouest
	Type d'adjacence		Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur

	Nature de la menuiserie		Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte		Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 1	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 4 Est / Porte-fenêtre Est
	Type isolation		Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 2	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 4 Est / Fenêtre 1 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT		Observé / mesuré	7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 3	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 4 Est / Fenêtre 2 Est
	Type isolation		Observé / mesuré	ITE
	Longueur du PT		Observé / mesuré	5,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 4	Type PT		Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plafond
	Type isolation		Observé / mesuré	ITE / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	10,3 m
Pont Thermique 5	Type PT		Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	ITE / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	10,3 m

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée		Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation		Observé / mesuré
	Année installation		Observé / mesuré
	Energie utilisée		Observé / mesuré
	Façades exposées		Observé / mesuré
	Logement Traversant		Observé / mesuré
Chauffage	Type d'installation de chauffage		Observé / mesuré
	Surface chauffée		Observé / mesuré
	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré
	Type générateur		Observé / mesuré
	Année installation générateur		Observé / mesuré
	Energie utilisée		Observé / mesuré
	Cper (présence d'une ventouse)		Observé / mesuré
	Pn générateur		Observé / mesuré
	Présence d'une veilleuse		Observé / mesuré
	Chaudière murale		Observé / mesuré
	Présence d'une régulation/Ajust, T° Fonctionnement		Observé / mesuré

	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	🔍	Observé / mesuré	non
	Type émetteur	🔍	Observé / mesuré	Radiateur monotube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	🔍	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	🔍	Observé / mesuré	Inconnue
	Type de chauffage	🔍	Observé / mesuré	central
	Équipement d'intermittence	🔍	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale collectif
	Présence comptage	🔍	Observé / mesuré	0
Eau chaude sanitaire 1	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	🔍	Observé / mesuré	2018
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
Eau chaude sanitaire 2	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	75 L
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	🔍	Observé / mesuré	2023
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	🔍	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍	Observé / mesuré	15 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, 5 juillet 2024, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Constatations diverses :

Deux systèmes d'ECS en fonctionnement : répartition conventionnelle 50/50 selon la méthode 3CLDPE

Informations société : DIAGADOM 23 BOULEVARD REYMOND 69800 SAINT-PRIEST

Tél. : 0681501844 - N°SIREN : 983372608 - Compagnie d'assurance : KLARITY n° CDIAGK001132

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

2669E1307148U





Loi Carrez
Loi Carrez
Loi Carrez
Loi Carrez
Loi Carrez

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : LY2026050413
Date du repérage : 13/05/2026
Heure d'arrivée : 11 h 30
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement. Ce présent certificat est établi sous réserve de la conformité à l'état descriptif de division.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-I.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Rhône**
Adresse : **89 Montée de l'Observance**
Commune : **69009 Lyon (France)**
Section cadastrale CE, Parcelle(s) n° 37
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, **Lot numéro 108**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : **ILLGEN**
Adresse : **89 Montée de l'Observance**
69009 Lyon (France)

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **ILLGEN**
Adresse : **89 Montée de l'Observance**
69009 Lyon (France)

Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Fayçal ZIDI**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAGADOM**
Adresse : **23 BOULEVARD REYMOND**
69800 SAINT-PRIEST
Numéro SIRET : **983372608**
Désignation de la compagnie d'assurance : **KLARITY**
Numéro de police et date de validité : **CDIAGK001132 / 01/05/2027**

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : **66,06 m²** (soixante-six mètres carrés zéro six)

Surface au sol totale : **78,00 m²** (soixante-dix-huit mètres carrés)

Résultat du repérageDate du repérage : **13/05/2026**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
NéantReprésentant du propriétaire (accompagnateur) :
Locataire

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Entrée	8,19	8,19	
Sejour/Cuisine	27,05	27,05	
Chambre 2	11,68	11,68	
Chambre 1	15,02	15,02	
Salle de bain	3,32	3,32	
Wc	0,8	0,8	
Balcon	0	3,35	Surface dont la fonction l'exclut de la surface carrez
Grenier	0	3,51	Surface dont la fonction l'exclut de la surface carrez
Cave	0	5,08	Surface dont la fonction l'exclut de la surface carrez

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 66,06 m² (soixante-six mètres carrés zéro six)**Surface au sol totale : 78,00 m² (soixante-dix-huit mètres carrés)**Fait à **Lyon**, le **13/05/2026**Par : **Fayçal ZIDI**

DiagnosTics Immobiliers
23 BOULEVARD FRANCOIS REYMOND
69800 SAINT-PRIEST
N SIRET 98337260800015



Amiante
Amiante
Amiante
Amiante
Amiante

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : LY2026050413
Date du repérage : 13/05/2026

Références réglementaires

Textes réglementaires	Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 ^{er} juin 2015.
-----------------------	--

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : 89 Montée de l'Observance Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n° : , Lot numéro 108 Code postal, ville : 69009 Lyon (France) Section cadastrale CE, Parcelle(s) n° 37
Périmètre de repérage :	 Ensemble des parties privatives
Type de logement :	 Appartement
Fonction principale du bâtiment :	 Habitation (partie privative d'immeuble)
Date de construction :	 Date du permis de construire non connue

Le propriétaire et le commanditaire

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ILLGEN Adresse : 89 Montée de l'Observance 69009 Lyon (France)
Le commanditaire	Nom et prénom : ILLGEN Adresse : 89 Montée de l'Observance 69009 Lyon (France)

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	Fayçal ZIDI	Opérateur de repérage	ABCDIA CERTIFICATION Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Obtention : 13/07/2023 Échéance : 12/07/2030 N° de certification : 23-2224
Raison sociale de l'entreprise : DIAGADOM (Numéro SIRET : 98337260800015) Adresse : 23 BOULEVARD REYMOND, 69800 SAINT-PRIEST Désignation de la compagnie d'assurance : KLARITY Numéro de police et date de validité : CDIAGK001132 / 01/05/2027				

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 13/05/2026, remis au propriétaire le 13/05/2026
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Sommaire

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage
 - 5.0 Identification des matériaux repérés de la liste A et B
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 6 Signatures
- 7 Annexes

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

Le **constat amiante** consiste à réaliser des recherches visuelles et des prélèvements pour analyses, confiés à un laboratoire agréé, de produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Ce constat est limité aux seuls éléments visibles et accessibles, sans démontage ni manutention de quelque nature qu'il soit le jour de notre intervention. Le diagnostic amiante **avant-vente** est un repérage visuel des éléments **visibles et visitables** (sont exclues de la recherche les éléments cachés sous un revêtement de décoration, Gaines techniques, grilles de ventilation, coffrages verticaux et horizontaux, faux plafonds, les matériaux isolants, l'intérieur des cloisons...). Seules les faces **externes ou superficielles** des matériaux composites ont été examinées. L'opérateur n'a effectué **aucun déplacement** de meubles, de mobiliers ou de matériel d'électroménager.

1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré

- de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.

1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré

- de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Entrée, Salle de bain, Cuisine, Chambre, Wc, Balcon	Présence de coffrage	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations réglementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante. En cas de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse

Adresse :

Numéro de l'accréditation Cofrac :

3. – La mission de repérage**3.1 L'objet de la mission**

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission**3.2.1 L'intitulé de la mission**

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton-plâtre)
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Coffrage perdu
	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
Portes coupe-feu	Rebouchage
	Joint (tresses)
Vide-ordures	Joint (bandes)
	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
	Panneaux (fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Entrée	Chambre 2
Salle de bain	Wc
Sejour/Cuisine	Balcon
Chambre 1	Cave
	Grenier

Localisation	Description
Chambre 1	Sol : Béton et Parquet Mur : Béton/Plâtre et Peinture Plafond : béton et Peinture
Wc	Sol : Béton et Carrelage Mur : Béton/Plâtre et Peinture Plafond : béton et Peinture
Entrée	Sol : Béton et Carrelage Mur : Béton/Plâtre et Peinture Plafond : béton et Peinture
Salle de bain	Sol : Béton et Carrelage Mur : Béton/Plâtre et Peinture/Carrelage Plafond : béton et Peinture
Balcon	Sol : Béton et Carrelage Mur : Béton et Peinture Plafond : béton et Peinture
Sejour/Cuisine	Sol : Béton et Parquet / Carrelage Mur : Béton/Plâtre et Peinture Plafond : béton et Peinture
Chambre 2	Sol : Béton et Parquet Mur : Béton/Plâtre et Peinture Plafond : béton et Peinture
Cave	Sol : Béton Mur : parpaings
Grenier	Sol : Béton Mur : Béton Plafond : béton

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 04/05/2026

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 13/05/2026

Heure d'arrivée : 11 h 30

Durée du repérage : 01 h 00

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Locataire

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Néant

5. – Résultats détaillés du repérage**5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste A**

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.0.2 Liste des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)**Matériaux ou produits contenant de l'amiante**

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant	-		

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport
** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION**
Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Fait à **Lyon**, le **13/05/2026**

Par : **Fayçal ZIDI**



DIAGADOM

Diagnostique Immobiliers

23 BOULEVARD FRANCOIS REYMOND

69800 SAINT-PRIEST

N SIRET 98337260800015

Vous avez des anomalies ?

Flashez et découvrez nos solutions en vidéo



ANNEXES**Au rapport de mission de repérage n° LY2026050413****Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes**7 Annexes****7.1 Schéma de repérage****7.2 Rapports d'essais****7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante****7.4 Conséquences réglementaires et recommandations****7.5 Documents annexés au présent rapport**

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

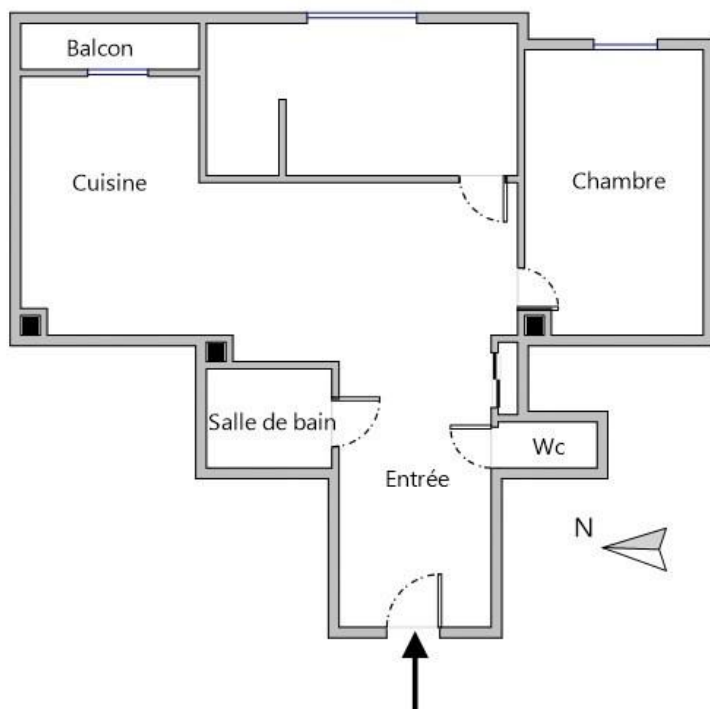
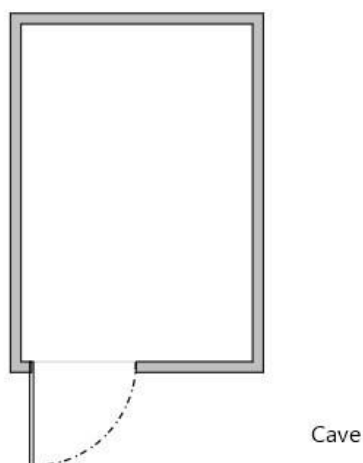


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : DIAGADOM, auteur : Fayçal ZIDI
Dossier n° LY2026050413 du 13/05/2026
Adresse du bien : 89 Montée de l'Observance (108) 69009 Lyon France



Constat de repérage Amiante n° LY2026050413

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : DIAGADOM, auteur : Fayçal ZIDI
Dossier n° LY2026050413 du 13/05/2026
Adresse du bien : 89 Montée de l'Observance (108) 69009 Lyon France

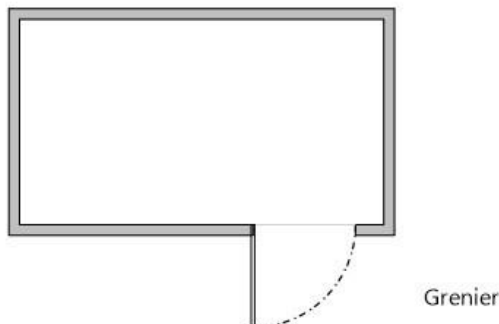


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : DIAGADOM, auteur : Fayçal ZIDI
Dossier n° LY2026050413 du 13/05/2026
Adresse du bien : 89 Montée de l'Observance (108) 69009 Lyon France

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante,	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un

Constat de repérage Amiante n° LY2026050413

présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.
--	--	--

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un

délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**

Valable du 01/05/2025 au 01/05/2026

Nous soussignés **Klarity Assurance** SAS - Courtage en Assurance – dont le centre de gestion se situe au 1 Av. de l'Angevinière, 44800, St-Herblain, attestons, sous réserve du paiement intégral de la cotisation d'assurance, par la présente que :

IZIDIAG / DIAGADOM LYON

Représenté par : Zidi Fayçal
23 BD FRANCOIS REYMOND
69800 SAINT-PRIEST
N° SIREN : 983372608
Date de création : 11-01-2024
Téléphone : 0681501844
Email : faycal.zidi@diagadom.com

Est titulaire du contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle du fait de ses activités professionnelles de **Diagnostic Immobilier** auprès de Markel Insurance SE, société d'assurance dont le siège social est situé à Sophienstrasse 26, 80333 Muenchen, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de sa succursale en France située au 93 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine sous le n° **CDIAGK001132** souscrit à effet du 15/05/2024.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Les activités de diagnostiqueur immobilier résultant des obligations visées aux articles L. 271-6 et R. 271-1 à R. 271-4 du Code de la construction et de l'habitation que ce soit dans le cadre de la vente d'un bien ou en dehors de la vente.

Les diagnostics assurés au titre des présentes sont exclusivement les suivants :

Énergie, polluants, assainissement, immobilier, air

- Audit énergétique réglementaire **(C)**
- Attestation de fin de travaux (RT 2012 et RE 2020)
- Constat de risque exposition au plomb (CREP) **(C sans mention)**
- Contrôle des certificats d'économie d'énergie
- Contrôle des travaux d'isolation des combles
- Diagnostic amiante avant-vente **(C mention)**
- Diagnostic contrôle de système de ventilation (RT 2012 et RE 2020)
- Diagnostic d'infiltrométrie et de perméabilité (RT 2012 et RE 2020) **(AF)**
- Diagnostic déchets / PEMD
- Diagnostic thermographique (RT 2012 et RE 2020)
- Diagnostic de Performance Énergétique **(C sans mention)**
- Diagnostic de Performance Énergétique **(C avec mention)**
- Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb des peintures (DRIPP)
- Diagnostic sécurité piscine **(AF)**
- Diagnostic Technique Global (DTG) **(AF et niveau bac+3 bâtiment)**
- Diagnostic Amiante avant-vente **(C sans mention)**

Contrat souscrit par l'intermédiaire de KLARITY Assurance 3, rue Racine de Monville 78240 Chambourcy
N° Orias : 22004261 (www.orias.fr) R.C.S. 910 098 227 à Versailles (dénommé « le Gestionnaire ») auprès des assureurs (dénommés « Les Assureurs »)
Klarity exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest – 75436 Paris



- Dossier Technique Amiante (DTA) **(C sans mention max ERP <300 PERS, CAT 5)**
- Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP) **(C sans mention)**
- Diagnostic accessibilité aux personnes handicapées **(AF)**
- Diagnostic du risque de plomb dans l'eau **(AC prélèvement)**
- Diagnostic sécurité incendie (périmètres arrêté 2013 et détecteurs de fumée) **(AF)**
- Établissement d'états descriptifs de division (calcul millième de copropriété) **(AF)**
- Estimation de mise en valeur vénale
- État de l'installation d'assainissement non-collectif **(AF)**
- État de l'installation d'assainissement collectif
- État de l'installation intérieure de l'électricité **(C sans mention)**
- État de l'installation intérieure du gaz **(C sans mention)**
- État des lieux dans le cadre de l'établissement d'un prêt **(AF PTZ)**
- État des lieux locatifs **(AF)**
- État des lieux relatif à la conformité aux normes d'habitabilité
- État des nuisances sonores aériennes
- État des risques et pollution (ERP) **(AF)**
- Évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante (en ERP 1 à 5, IGH et tout autre site)
- Expertise amiable
- Formateur et examinateur pour le compte d'organismes de certification
- Mesurage de concentration en radon **(AF)**
- Mesurage "loi Carrez" **(AF)**
- Mesurage surface habitable (dont Boutin) **(AF)**
- Plan Pluriannuel des Travaux du bâtiment **(BAC+3 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente)**
- Qualité de l'air intérieur : hors accréditation
- Qualité de l'air intérieur : sous accréditation

Diagnostics complémentaires

Amiante et plomb avant travaux

- Contrôle des VLEP Plomb, silice, amiante **(AC)**
- Diagnostic amiante sur enrobés, Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP), C **(C mention)** ou F SS4 **(C sans mention)**
- Examen visuel après travaux **(C mention)**
- Mesures d'empoussièrement en fibre d'amiante dans l'air **(AC prélèvement)**
- Recherche d'amiante avant travaux ou démolition **(C mention)**
- Repérage amiante avant travaux installations (notamment industrielles), matériels et équipement concourant à une activité **(C mention)**
- Repérage amiante sur navires battant pavillon français **(C mention)**
- Repérage liste A et B & Dossier Technique Amiante (DTA) en ERP 1 à 5, IGH et tout autre site **(C mention)**
- Diagnostic Plomb avant travaux

L'activité "Amiante avant travaux" n'est pas couverte pour les surfaces diagnostiquées supérieures à 1500m²

Contrat souscrit par l'intermédiaire de KLARITY Assurance 3, rue Racine de Monville 78240 Chambourcy
N° Orias : 22004261 (www.orias.fr) R.C.S. 910 098 227 à Versailles (dénommé « le Gestionnaire ») auprès des assureurs (dénommés « Les Assureurs »)
Klarity exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest – 75436 Paris



État parasitaire

- Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis sur les ouvrages (dont mères) **(AF)**
- Diagnostic agents d'infestation xylophage (autres que termites) ou lignivore dont mères
- Diagnostic légionnelle **(AC prélèvement)**
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment **(C sans mention)**

Prérequis par activité :

C : certification
AF : formation
AC : accréditation COFFRAC

Les montants des garanties et des franchises :

La Responsabilité Civile Professionnelle :

Intitulé des garanties	Montant de Garantie*	Franchise*
Dommages corporels, dommages matériels et immatériels consécutifs ou non	Tous dommages confondus : 300 000 € par sinistre 500 000 € par année d'assurance	Socle : 3 000 € par sinistre État parasitaire, Amiante avant travaux, Audit Énergétique, Loi Carrez : 5 000 € par sinistre

* Pour les créateurs de - de 18 mois et pour la formule CA < à 50.000 € :
Franchise : Socle 1.000 € par **sinistre**, État parasitaire 3.000 € par **sinistre**, Amiante : 3.000 € par **sinistre**, Audit énergétique réglementaire : 7.000 € par **sinistre**

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie, et est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle ne peut engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à CHAMBOURCY,
le 10 juin 2025

Par délégation de l'assureur :
Ying Liang

Contrat souscrit par l'intermédiaire de KLARITY Assurance 3, rue Racine de Monville 78240 Chambourcy
N° Orias : 22004261 (www.orias.fr) R.C.S. 910 098 227 à Versailles (dénommé « le Gestionnaire ») auprès des assureurs (dénommés « Les Assureurs »)
Klarity exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest – 75436 Paris



Electricité
Electricité
Electricité
Electricité
Electricité

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : LY2026050413
Date du repérage : 13/05/2026

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Appartement**
Adresse : **89 Montée de l'Observance**
Commune : **69009 Lyon (France)**
Département : **Rhône**
Référence cadastrale : **Section cadastrale CE, Parcelle(s) n° 37, identifiant fiscal : NC**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, Lot numéro **108**
Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**
Année de construction : **1956**
Année de l'installation : **> 15 ans**
Distributeur d'électricité : **Plénitude**
Parties du bien non visitées : **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **ILLGEN**
Adresse : **89 Montée de l'Observance**
..... **69009 Lyon (France)**
Téléphone et adresse internet : **Non communiquées**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : **ILLGEN**
Adresse : **89 Montée de l'Observance**
..... **69009 Lyon (France)**

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **Fayçal ZIDI**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAGADOM**
Adresse : **23 BOULEVARD REYMOND**
..... **69800 SAINT-PRIEST**
Numéro SIRET : **98337260800015**
Désignation de la compagnie d'assurance : **KLARITY**
Numéro de police et date de validité : **CDIAGK001132 / 01/05/2027**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION** le **30/07/2023** jusqu'au **29/07/2030**. (Certification de compétence **23-2224**)

4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- ☒ L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- ☒ L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- ☐ Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- ☐ Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- ☐ La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- ☐ Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- ☐ Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies
1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)

Anomalies relatives aux installations particulières :

- ☐ Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- ☐ Piscine privée, ou bassin de fontaine

Domaines	Anomalies relatives aux installations particulières
Néant	-

Informations complémentaires :

- ☐ Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

En cas d'absence ou de défaut de différentiel prévoir son installation dans le but de protéger les occupants. Il est vivement conseillé de tester le bon fonctionnement de votre interrupteur différentiel à l'aide du bouton test (T).

Avant de faire le test, assurez-vous que vos appareils sensibles, tels que l'ordinateur soient bien éteints.

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION** - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse*

Dates de visite et d'établissement de l'état :
Visite effectuée le : **13/05/2026**
Etat rédigé à **Lyon**, le **13/05/2026**

Par : **Fayçal ZIDI**


DIAGADOM
Diagnostique Immobiliers
23 BOULEVARD FRANCOIS REYMOND
69800 SAINT-PRIEST
N SIRET 98337260800015

8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus
Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.
Son absence prive, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Annexe - Photos



Photo du Compteur électrique



Photo PhEle005

Libellé de l'anomalie : B1.3 g Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

Vous avez des anomalies ?

Flashez et découvrez nos solutions en vidéo



État des Risques et Pollutions

89 Montée de l'Observance 69009 Lyon 09

Scannez pour consulter
ce document en ligne



ADRESSE

89 Montée de l'Observance 69009 LYON 09

CADASTRE

CE 37

COORDONNÉES GPS

45.765876, 4.810398

COMMUNE

LYON 09

CODE INSEE

69389

REFERENCE D'ÉDITION

3674093

DATE D'ÉDITION

13/05/2026

VENDEUR

ILLGEN

ACQUÉREUR



OLD **Non**

PEB **Non**

CASIAS **29**

BASOL **1**

ICPE **1**

Radon **niv. 3**

Séisme **niv. 2**

Table des matières

1. [Page de synthèse](#)
2. [Synthèse des risques](#)
3. [Formulaire réglementaire de l'état des risques](#)
4. [Cartographies des risques](#)
5. [Formulaire réglementaire de Pollution Sonore Aérienne](#)
6. [Cartographie de Pollution Sonore Aérienne](#)
7. [Liste des différentes pollutions des sols](#)
8. [Cartographies des pollutions des sols](#)
9. [Formulaire réglementaire des catastrophes naturelles](#)

Documents réglementaires et references

<https://www.info-risques.com/short/QJPEJ>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Synthèse des risques

TYPE	EXPOSITION	PLAN DE PREVENTION		
Informatif OLD	Non	La commune n'est pas concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23		
Informatif PEB	Non	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	Oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2		
PPR Naturel RADON	Oui	Commune à potentiel radon de niveau 3		
Informatif Sols Argileux	Oui	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
PPR Naturels Inondation	Non	Inondation ✓ Rhône	Approuvé	03/09/1911
		Inondation Rhône et Saône	Approuvé	02/03/2009
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau ✓ Rhône et Saône	Approuvé	02/03/2009
		Inondation Par remontées de nappes naturelles ✓ Rhône et Saône	Approuvé	02/03/2009
PPR Miniers	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques Risque industriel	Non	Risque industriel Effet thermique	Approuvé	19/10/2016
		Risque industriel Effet de surpression	Approuvé	19/10/2016
		Risque industriel Effet toxique	Approuvé	19/10/2016
		Risque industriel	Prescrit	26/12/2019
		Risque industriel Effet thermique	Prescrit	26/12/2019
		Risque industriel Effet de surpression	Prescrit	26/12/2019
		Risque industriel Effet toxique	Prescrit	26/12/2019

Article R.125-25 : Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)		Code postal	Nom de la commune
89 Montée de l'Observance		69009	LYON 09
CE 37			
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS oui ☐ non ☒			
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date			
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:			
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☐			
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐			
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS oui ☐ non ☒			
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date			
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:			
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui ☐ non ☐			
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐			
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES oui ☐ non ☒			
prescrit ⁽¹⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date			
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :			
effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet surpression ☐			
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☐			
L'immeuble est situé en zone de prescription oui ☐ non ☐			
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐			
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾ oui ☐ non ☐			
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)			
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui ☐ non ☒			
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire			
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en			
zone 1 très faible ☐ zone 2 faible ☒ zone 3 modérée ☐ zone 4 moyenne ☐ zone 5 forte ☐			
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon			
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui ☒ non ☐			
Information relative à la pollution des sols			
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui ☐ non ☒			
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*			
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* oui ☐ non ☐			
*naturelle, minière ou technologique			
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)			
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 oui ☐ non ☒			
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme. oui ☐ non ☒			
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: d'ici à 30 ans ☐ compris entre 30 et 100 ans ☐			
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui ☐ non ☐			
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser oui ☐ non ☐			
Documents à fournir obligatoirement			
☒ La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr			
☒ La fiche d'information sur le radon disponible sur le site www.georisques.gouv.fr			
☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité			
vendeur		Date / Lieu	acquéreur
ILLGEN			
Signature:		Le, 13/05/2026 Fait à LYON 09	Signature:

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

📍 Cartographies des risques

🌊 Inondations

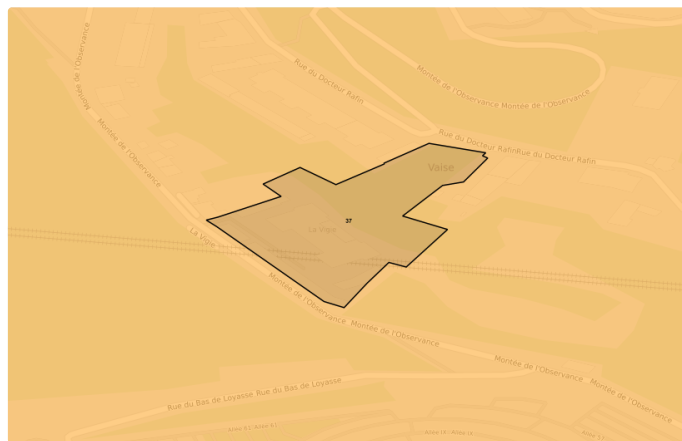
✓ Pas de risque



Inondation

🏠 Mouvements de terrains (Argiles)

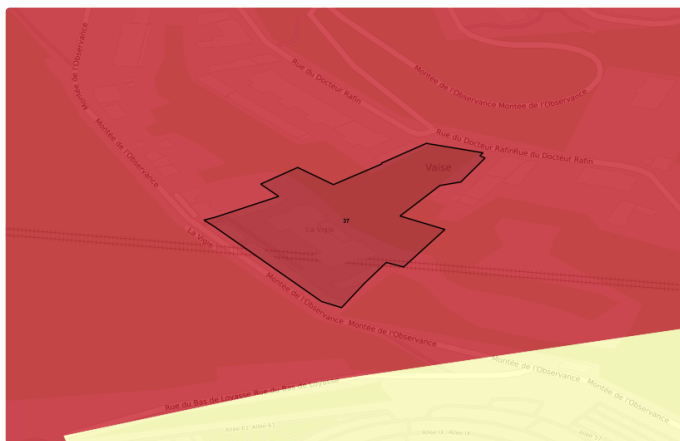
! Risque présent



Faible
Moyen
Fort

☢ Radon

Risque Niveau 3 ●●●



Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3

🔍 PPR Technologique

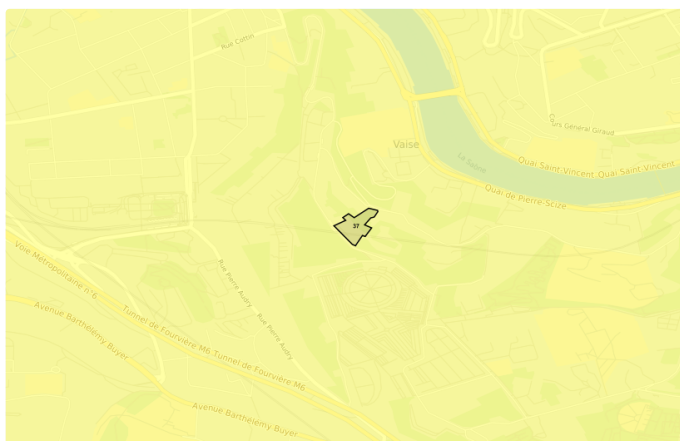
✓ Pas de risque



PPRT

🌋 Zones sismiques

Risque Niveau 2 ●●○○○



1- Très Faible
2- Faible
3- Modérée
4- Moyenne
5- Fort

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble

code postal ou Insee

commune

89 Montée de l'Observance

69009

LYON 09

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

☒ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui ☐ non ☐

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

☒ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui ☐ non ☐

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

¹ zone A

² zone B

³ zone C

⁴ zone D

très forte

forte

modérée

faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

date / lieu

acquéreur

ILLGEN

13 mai 2026 / LYON 09

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Plan d'exposition aux bruits (PEB)

✓ Pas de risque



- Zone A: Très Forte (Lden 70)
- Zone B : Forte (Lden 65-62)
- Zone C : Modérée (Lden 57-55)
- Zone D : Faible (Lden 50)



Liste des sites CASIAS (à moins de 500 mètres)

Carte des **A**nciennes **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervices

📍 14 bis Quai Pierre Scize LYON

📏 148 mètres

SSP4064168 | En arrêt | BASIAS | *fabrication d'objet en matières plastiques*

🏭 Sté MOMM

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064168>

📍 7 Quai Pierre Scize LYON

📏 177 mètres

SSP4071028 | Indéterminé | BASIAS | *Mégisserie*

🏭 GONINDARD

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4071028>

📍 14 Quai Pierre Scize LYON

📏 192 mètres

SSP4062006 | En arrêt | BASIAS | *Dépôt de Liquides Inflammables dans une teinturerie*

🏭 Atelier A.S

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4062006>

📍 77 rue Saint-Just LYON

📏 267 mètres

SSP4063749 | Indéterminé | BASIAS | *Serrurerie - Travail des métaux - Poste de peinture*

🏭 Entreprise Rhodanienne de Constructions Métalliques (ERCM)

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4063749>

📍 18 Quai Pierre Scize LYON

📏 355 mètres

SSP4070114 | Indéterminé | BASIAS | *Atelier d'application d'enduits en caoutchouc avec réservoir souterrain d'essence*

🏭 M. BALLIVET anc. M. PETITOT, anc. MM. BALLARD Frères

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070114>

📍 39 Quai Arloing (d') LYON

📏 384 mètres

SSP4069083 | Indéterminé | BASIAS | *Teinturerie*

🏭 Benoît VERVIER

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4069083>

📍 38 Quai Arloing (d') LYON

📏 405 mètres

SSP4069040 | Indéterminé | BASIAS | *Réservoir souterrain d'essence*

🏭 Joseph ROMANS

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4069040>

📍 6 Quai Pierre Scize LYON

📏 176 mètres

SSP4070116 | Indéterminé | BASIAS | *Fonderie*

🏭 MM. JOMAIN et DESPORTES

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070116>

📍 11 Quai Pierre Scize LYON

📏 186 mètres

SSP4070785 | Indéterminé | BASIAS | *Maroquinerie avec teinture de peaux*

🏭 GONINDARD, anc. GRUBER Louis

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070785>

📍 3 bis Quai Chauveau LYON

📏 223 mètres

SSP4074154 | Indéterminé | BASIAS | *Radioéléments artificiel en sources scellées et non scellées*

🏭 CEMAGREF (Centre National du Machinisme Agricole du Génie Rural des Eaux et Forêts)

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4074154>

📍 17 Quai Pierre Scize LYON

📏 340 mètres

SSP4070113 | Indéterminé | BASIAS | *Garage, atelier de réparations et réservoir souterrain d'essence*

🏭 M. BALLIVET

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070113>

📍 55 avenue René Cassin LYON

📏 367 mètres

SSP4065461 | Indéterminé | BASIAS | *Charge d'accumulateurs in installation de réfrigération*

🏭 Sté Rhône Poulenc Interservices

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4065461>

📍 2 rue Pierre Audry LYON

📏 390 mètres

SSP4069959 | Indéterminé | BASIAS | *LYSE Pressing*

🏭 CORNET Entreprise EX Mme DECERISY Entreprise

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4069959>

📍 7 Quai Saint-Vincent LYON

📏 407 mètres

SSP4070179 | Indéterminé | BASIAS | *Garage de la Manutention (garage avec atelier de réparation et dépôt d'essence)*

🏭 Garage de la Manutention (gérants: Thérèse KAUFFMANN, anc. Emile PAPILLARD), anc. Etienne GUY

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070179>

📍 24 Quai Pierre Scize LYON 📏 419 mètres SSP4063925 Indéterminé BASIAS <i>Mégisserie</i> 🏢 GONINDARD Jean - Baptiste 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4063925	📍 rue Grange (de la) LYON 📏 421 mètres SSP4065471 Indéterminé BASIAS <i>65 m3 de DLI.</i> 🏢 Compagnie Française de Raffinage. 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4065471
📍 8 Quai Saint-Vincent LYON 📏 426 mètres SSP4070630 Indéterminé BASIAS <i>Garage avec atelier de réparations et desserte d'essence</i> 🏢 GUY Etienne 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070630	📍 8 Quai Saint Vincent LYON 📏 426 mètres SSP4066296 Indéterminé BASIAS <i>Dépôt de produits chimiques</i> 🏢 DOUSSELIN et GEOFFROY - JACQUET Réunis 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4066296
📍 45 rue Sergent Michel Berthet LYON 📏 426 mètres SSP4061951 En arrêt BASIAS <i>Chaudronnerie, garage, Dépôt de Liquides Inflammables, atelier de sablage et peinture...</i> 🏢 RHONE - POULENC -TEXTILE, anc. Sté RHODIACETA (Rhodiacéta) 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4061951	📍 36 Quai Arloing LYON 📏 438 mètres SSP4066010 Indéterminé BASIAS <i>Reservoirs souterrains d'essence 5000L.</i> 🏢 Comptoir d'importation de produits (SWATI ET CO). 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4066010
📍 11 Montée Butte (de la) LYON 📏 443 mètres SSP4070206 Indéterminé BASIAS <i>Savonnerie</i> 🏢 Sté Savonnerie et Droguerie Industrielles, anc. Sté MARION et THEBAULT 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070206	📍 1 Montée Butte (de la) LYON 📏 445 mètres SSP4069003 Indéterminé BASIAS <i>Teinturerie</i> 🏢 BRUYAS; anc. BRUYAS et Grataloup; anc. BRUYAS 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4069003
📍 33 Quai Arloing LYON 📏 457 mètres SSP4069598 Indéterminé BASIAS <i>Atelier de fonderie des métaux non ferreux</i> 🏢 Fonderie d'Art et de précision 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4069598	📍 34 Quai Arloing LYON 📏 458 mètres SSP4063211 Indéterminé BASIAS <i>Station-service AVIA</i> 🏢 Sté Pétroles SOLYDIT 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4063211
📍 rue Michel Berthet LYON 📏 476 mètres SSP4070817 Indéterminé BASIAS <i>Station service</i> 🏢 CRD TOTAL France 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070817	📍 33 Quai Arloing (d') LYON 📏 478 mètres SSP4061968 Indéterminé BASIAS <i>Garage avec réservoir d'essence</i> 🏢 M. DOUSSELIN 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4061968
📍 33 Quai Arloing LYON 📏 483 mètres SSP4066892 Indéterminé BASIAS <i>Traitement des métaux, Orfèvrerie</i> 🏢 Ets ROUX - MARQUIAND 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4066892	📍 5 Quai Saint-Vincent LYON 📏 491 mètres SSP4064251 En arrêt BASIAS <i>Traitement des métaux</i> 🏢 Ets GILOR 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064251

④ 498 mètres

 BEJUIT (ou Béjuit) Emile

 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070747>

La liste suivante contient des sites CASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP4061750 Comptoir Charbonnier du Sud Est | BASIAS
Port Rambaud LYON

SSP4061807 Fonderies de La Villette, M. CERISOLA Antoine | BASIAS
85 rue Bellecombe LYON

SSP4061983 Sté FEREMBAL (ou FER - EMBAL) | BASIAS
57 rue Souvenir (du) LYON

SSP4061881 Les Docks des Alcools | BASIAS
28 rue Challemel Lacour LYON

SSP4062436 Paul NOCHEL et Barthelemy CUSIN | BASIAS
rue Verlet-Hanus LYON

SSP4062401 M. BOUCHARD | BASIAS
rue Marcel Mérieux LYON

SSP4062322 André BORIE "Entreprise de Travaux Publics" | BASIAS
Tunnel sous Fourvière LYON

SSP4062638 Chandier | BASIAS
98 rue Molière LYON

SSP4062642 ? | BASIAS
Quai Moulin (Jean) LYON

SSP4062414 M. FAURE | BASIAS
48 rue Plat d'Argent (du) LYON

SSP4062737 LAPOURAILLE | BASIAS
97 Quai Pierre Scize LYON

SSP4062532 Panneaux ANTOINE | BASIAS
Chemin Milieu (du) LYON

SSP4062498 GARNANT Félix | BASIAS
15 Cours Tolstoï LYON

SSP4062501 GATHIER François | BASIAS
3 rue Epée (de l') LYON

SSP4062515 BEFSAN | BASIAS
Chemin Gerland (de) LYON

SSP4062668 LAFONT Théodore | BASIAS
lieu dit "Domaine Paradis" LYON

SSP4062622 PERU | BASIAS
rue Molière LYON

SSP4062997 M. Louis FREREJEAN (Frèrejean) | BASIAS
rue Vieille (de la) LYON

SSP4062885 Mr VIALON et GEMIER | BASIAS
20 Chemin Gerland (de) LYON

SSP4062980 Sté d' HLM pour l'action Sociale | BASIAS
70 route Collonges (de) LYON

SSP4062990 M. PANTHUS Gabriel BASIAS Quai Claude Bernard LYON	SSP4063181 Compagnie Française de Distribution Cinématographique BASIAS 6 bis Place Kléber LYON
SSP4063183 FLOQUET BASIAS 13 rue Servient LYON	SSP4063184 FORET BASIAS 7 route Bourbonnais (du) LYON
SSP4063152 Savonnerie BERTRAND BASIAS rue Paul Bert LYON	SSP4069819 PICHON et Cie BASIAS Quai Perrache LYON
SSP4063369 Société Thermocéramique BASIAS Cours Général Giraud LYON	SSP4063378 Sté Rhône Alpes Argent Service BASIAS rue Saint-Maximin LYON
SSP4063489 MAYEN Claude BASIAS rue Violi LYON	SSP4063335 Bouvard Frères BASIAS rue Léon Jouhaux LYON
SSP4063351 BOURBON et BRUN BASIAS rue Gerland (de) LYON	SSP4063736 M. Jean-Marie VERNAY BASIAS 33 rue Saint-Joseph LYON
SSP4063746 REMY et Cie BASIAS Quartier Rivières (des) LYON	SSP4063575 BRUISET BASIAS lieu dit "Ile Perrache" LYON
SSP4063591 CHIZAT François BASIAS rue Benjamin Franklin LYON	SSP4063594 PERDU et RENAUD BASIAS rue Villardière (de la) LYON
SSP4063602 M. AVERLY BASIAS rue Dunoir LYON	SSP4063822 THOUE (Thoué) Firmin; anc. BOYAUX Veuve BASIAS 31 rue Saint-Antoine LYON
SSP4063654 PARIS MORTIER et Cie BASIAS Chemin Sacré-Coeur (du) LYON	SSP4063665 ROBE, BERNARD et Cie BASIAS lieu dit "Territoire de Serrière de Briord" LYON
SSP4063675 CORDEL BASIAS 23 Chemin Grange (de la) LYON	SSP4063791 REMI Claude BASIAS rue Charité (de la) LYON
SSP4063909 La "SOUPAPE" SARL BASIAS 1 ter rue Saint-Nestor LYON	SSP4063842 Mr Jean DEYGAS BASIAS 10 rue Mandelot LYON
SSP4063867 M. Trux-Mistral BASIAS rue Saint-Antoine LYON	SSP4063802 M. CROLAS Noël BASIAS lieu dit "Grandes Terres" LYON
SSP4064040 PARIS MORTIER et Cie BASIAS rue Enghein (d') LYON	SSP4064170 Etablissements COLLET Frères et Cie BASIAS 2 rue Saint-Simon LYON
SSP4064235 MM. PARIS, MUSSARD (ou MOUSSARD) et GUINAND BASIAS lieu dit "Brotteaux" LYON	SSP4062130 LEBLANC Frères BASIAS lieu dit "Plan de Vaise" LYON
SSP4064948 STERNBERG BASIAS 2 Place Napoléon LYON	SSP4065038 CHARRIER BASIAS lieu dit La Boucle LYON
SSP4065180 Sté STREICHENBERGER, anc. Sté LAVILLE BASIAS Gare Vaise Lyon (de) LYON	SSP4065641 M. Guy BOUVARD Père et Fils BASIAS rue Midi (du) LYON
SSP4065396 FAHY BASIAS 2 Place Marché (du) LYON	SSP4065659 DUBOIS Jean BASIAS rue Victor Hugo LYON
SSP4065660 LAURENS BASIAS rue Louis Le Grand LYON	SSP4065662 M. GRIVET Gabriel BASIAS Chemin Emeraudes (des) LYON
SSP4065670 MAMOZ BASIAS lieu dit "La Courtille" LYON	SSP4065672 GIRAUD BASIAS Chemin Gerland (de) LYON
SSP4065680 M. HUMBERT Antoine - Joseph BASIAS lieu dit "La Mouche" LYON	SSP4065683 M. ROUSSET Antoine BASIAS rue Bellevue (de) LYON
SSP4065427 THUILLIER BASIAS 103 Faubourg Bresse (de) LYON	SSP4070729 MM. JACQUET Frères BASIAS rue Laurencin LYON
SSP4070730 M. ARBAN BASIAS Quartier Perrache LYON	SSP4065928 Sté Béton France BASIAS Quai Commerce (du) LYON
SSP4065520 Compagnie générale de navigation (M. Larue). BASIAS Quai Rambaud LYON	SSP4065541 M. LIMOUZIN Antoine anc. M. Prudent BASIAS 80 rue Etienne Richerand LYON

SSP4066006 GIRARD Fils et Cie, anc. GIRARD Père et Fils et Cie GOIROND BASIAS lieu dit "Clos de la Ferrandière" LYON	SSP4066014 TRIQUET André, FORTIER et TOQUE BOEUF BASIAS lieu dit "Ile du Consulat" LYON
SSP4066015 DOUENNE (Douënné) BASIAS rue Trois Rois (des) LYON	SSP4066019 DURAND Jeune et BULLIOD BASIAS Pont Guillotière (de la) LYON
SSP4066033 M. François BURDEL BASIAS Chemin Halage (de) LYON	SSP4065757 DUCEL et EMORINE BASIAS Place Célestins (des) LYON
SSP4065784 PETIT et MONIN BASIAS rue Masséna LYON	SSP4066124 LAPIERRE Jean-Baptiste BASIAS boulevard Thibaudière (de la) LYON
SSP4065800 M. BRACHE BASIAS Place Saint-Louis LYON	SSP4066456 TRANSPORTS DML BASIAS 283 rue Duguesclin LYON
SSP4066233 Sté Union Commerciale et Industrielle sur les terrains de la Sté des chemins de fer PLM BASIAS Gare Perrache II LYON	SSP4066248 M. BERTRAND, anc. Maison BLONDEL BASIAS rue Roquette (de la) LYON
SSP4066459 Alphonse LEBLOND et Cie BASIAS avenue Saxe (de) LYON	SSP4066428 RICHARD Père et Fils BASIAS Chemin Charpennes (des) LYON
SSP4066450 M. FRIZON Xavier BASIAS lieu dit "Ile de Plantigny" LYON	SSP4066744 MM. DREVET Daniel et COQUET Thomas BASIAS 116 Chemin Villeurbanne (de) LYON
SSP4066613 CHIC Pressing "De Laverenne Marie jeanne" BASIAS 5 rue Denfert-Rochereau LYON	SSP4065830 ARBAN Simon et Philippe; anc. Arban BASIAS rue Sèze (de) LYON
SSP4066683 PERRET Claude BASIAS lieu dit "Brotteaux" LYON	SSP4066850 Sté DUCROS BASIAS 21 rue Corne de Cerf (de la) LYON
SSP4066761 Mlle JAROSSON (ou JARROSSON) Antoinette BASIAS avenue Lacassagne LYON	SSP4066629 Sté MATCOCAL BASIAS Quai Joseph Gillet LYON
SSP4066928 M. AMSELLEM BASIAS Centre Commercial La Sauvegarde LYON	SSP4066905 GENTHON et PEYRET BASIAS Quartier Montbrillant (de) LYON
SSP4066819 THORY BASIAS Chemin Vénissieux (de) LYON	SSP4071023 AUVET BASIAS Petite rue des Feuillants LYON
SSP4067169 LASSAUSSE et JULIEN BASIAS rue Bourgelat LYON	SSP4065840 DEBRAND BASIAS rue Louis Le Grand LYON
SSP4065841 VEISHAUP (Veuve) Rosine ou Veisshaut BASIAS Montée Saint-Cyr (de) LYON	SSP4067490 MURAT et DUBOST BASIAS 11 rue Madeleine (de la) LYON
SSP4067294 DELACOLLONGE, CELLARD, RUMADIER, PAYRE et Cie BASIAS lieu dit "La Grande Claire" LYON	SSP4067329 SA PROGIL BASIAS 13 Montée Esses (des) LYON
SSP4067333 COMAZZI Pierre BASIAS 7 avenue Sidoine Apollinaire LYON	SSP4067358 PLATEY Louis BASIAS 39 rue Moulin-à-vent LYON
SSP4067764 DU CLOSEL et BLANC BASIAS rue Gerland (de) LYON	SSP4067676 TROLIER BASIAS lieu dit "Brotteaux" LYON
SSP4067638 Sté Mobil Oil Française BASIAS avenue Lacassagne LYON	SSP4067901 SOLLIER et FALCOT BASIAS rue Petit LYON
SSP4067983 MANDERON et MOREAU BASIAS Chemin Culattes (des) LYON	SSP4068057 JUSSEL BASIAS lieu dit "Les Brotteaux" LYON
SSP4068065 CUSSINET BASIAS 13 rue Barre (de la) LYON	SSP4068214 BRUN et BILLOUD BASIAS lieu dit "Quarantaine" LYON
SSP4068232 GUESDON et Cie BASIAS Allée Perrache LYON	SSP4068238 LAPIERRE Alexandre BASIAS rue Mottet de Gérando LYON
SSP4068010 Sieur SAINT Jean-Jacques BASIAS 49 Grande rue LYON	SSP4068161 MALASSAGNY et THOMEZ BASIAS lieu dit "La Ferrandière" LYON
SSP4068331 DUTRION et PILLET BASIAS 127 rue Sainte-Elisabeth LYON	SSP4068274 L'Economique BASIAS avenue Jean Jaurès LYON

SSP4068280 Le ROC "Sté Coopérative de Construction et de travaux Publics" BASIAS 18 Chemin Plaine (de la) LYON	SSP4068384 Bouctiénet BASIAS rue Corne de Cerf (de la) LYON
SSP4068391 François ROUSSET BASIAS rue Mourguet LYON	SSP4068392 DAURE (Dauré) et Cie BASIAS lieu dit "Clos de l'Arquebuse" LYON
SSP4068502 Carrosserie ADAM BASIAS 13 rue Fraternité (de la) LYON	SSP4068522 Société Florence et Peillon BASIAS rue Mercier LYON
SSP4068523 Cie Fermière de l'Ets Thermal de Vichy BASIAS lieu dit "Gare de Lyon-Vaise" LYON	SSP4068524 PERRET; anc. ALBAN BASIAS lieu dit "La Ferratière" LYON
SSP4068525 Etablissements DURIEUX BASIAS rue Bellecordière LYON	SSP4068526 GIRIN BASIAS route départementale n°485 LYON
SSP4068527 GADOUD Pierre BASIAS rue Commandant Charcot (du) LYON	SSP4068530 DESSALLES Roger BASIAS Gare Perrache LYON
SSP4068532 BARILLIN et Cie BASIAS Gare Perrache (de) LYON	SSP4068667 Verpoort Bellange BASIAS Gare Part-Dieu (de la) LYON
SSP4068541 DUBUT Claude et SOLER Antoine BASIAS 15 rue Léon Penaud LYON	SSP4068545 BONNEVIALLE René BASIAS 15 Quai Etoiles (des) LYON
SSP4068547 Sté Californie Service BASIAS rue Professeur Joseph Nicolas (du) LYON	SSP4068552 Sté GSV BASIAS Passage Béal (du) LYON
SSP4068553 Mr BRUNET Gérant de la Société "Hôtel de la paix" BASIAS 2 Place Régaud LYON	SSP4068569 Sté les Applications Industrielles du Tube BASIAS 18 route Strasbourg (de) LYON
SSP4068752 Ets PILLET (M. PILLET) BASIAS Passage Béal (du) LYON	SSP4068724 M. GROS Joseph BASIAS rue 2 Angles (des) LYON
SSP4068726 M. SABATHIER BASIAS Port Combalot LYON	SSP4068765 Blanchisserie Arlav (ou Arlan) BASIAS rue Remparts d'Ainay (des) LYON
SSP4069039 DEZ - MAUREL ou DEZ - MOREL ou DEMAUREL (Démaurel) et Cie (ou Desmorel) BASIAS Cours Bourbon LYON	SSP4069115 DURY Antoine-Marie BASIAS lieu dit "La Ferrandière" LYON
SSP4069123 M. LAURENT Pierre BASIAS lieu dit "Presqu'île de Perrache" LYON	SSP4069128 FLORENT - FAURE BASIAS rue Clément Marot LYON
SSP4069354 M. PARISEL BASIAS rue Claudius Collonge LYON	SSP4065896 BULLIOD et LACOMBE BASIAS Chemin Scaronne (de la) LYON
SSP4069360 LARDIN Frères BASIAS lieu dit "Les Granges Blanches" LYON	SSP4069384 M. Vincent VALLET BASIAS 63 rue Molière LYON
SSP4069614 Les Frères VINDRY BASIAS Quai Bourgnieuf LYON	SSP4065900 Ets Rero Duchère BASIAS lieu dit "Plateau de la Duchère (Centre comercial du)" LYON
SSP4065901 ETS ATLAS BASIAS lieu dit "La Duchère" LYON	SSP4069680 DOUENNE Etienne BASIAS 21 rue Grenette LYON
SSP4069682 Bresse Pierre BASIAS rue Gerbe (de la) LYON	SSP4069504 Les Etablissements MALATRE BASIAS Impasse Matnet LYON
SSP4069616 ex (Sté Lyonnaise d'entreprise et de Dragage, et Sté d'approvisionnement des Entrepreneurs Réunis) BASIAS Quai Claude Bernard LYON	SSP4069625 Société DESMARAIS Frères BASIAS rue Bucherie (de la) LYON
SSP4069646 Mr VERRIER BASIAS 61 rue Condé (de) LYON	SSP4069666 Ets TIJER (Docteur RASNEL) BASIAS avenue Félix Faure LYON
SSP4069795 Mr FOURNIER BASIAS 3 bis rue Lenthivière LYON	SSP4069809 BAVOUX, FAVROT et VACHON BASIAS rue Saint-Alban de Montplaisir LYON
SSP4069814 ? BASIAS rue Edouard Nieuport LYON	SSP4069856 Gabent BASIAS 63 Cours Suchet LYON
SSP4069861 Sté Nouvelle Bonanome BASIAS rue Teinturiers (des) LYON	SSP4069874 BOUILLET Hippolyte BASIAS 9 rue Villardière (de la) LYON

SSP4069825 J. VERTAT BASIAS 30 rue Francis de Pressensé LYON	SSP4069829 Tannerie du Frère Vaillant BASIAS 39 rue Quarantaine (de la) LYON
SSP4069832 GUILLOTIERE AUTOMOBILE. A COURTOIS BASIAS 16 rue Repos (du) LYON	SSP4069838 MARGARON BASIAS 12 avenue Robinson LYON
SSP4069840 Entreprise PANTACEM BASIAS 2 Montée Saint-Clair du Port LYON	SSP4070133 SINGRES (ou SINGRE) Frères BASIAS rue Béal (du) LYON
SSP4070002 Mistrallet BASIAS Cours Richard Vitton LYON	SSP4070003 Saussard et Vigne BASIAS lieu dit "Au Sable" LYON
SSP4070010 Joseph RAVET BASIAS rue Pensionnat (du) LYON	SSP4070110 Antoine-Joseph HUMBERT BASIAS lieu dit La Pétavaudière LYON
SSP4070330 FERDINAND Auguste BASIAS rue Capitaine Robert Cluzan (du) LYON	SSP4070251 M. Joseph BUER BASIAS rue Molière LYON
SSP4070437 PONNELLE BASIAS rue Neuve du Chapeau Rouge LYON	SSP4070440 MM. PATARD et MILLIAT BASIAS rue Marius Berliet LYON
SSP4070380 PITRAT et SUPERY BASIAS 85 avenue Saxe (de) LYON	SSP4070382 ROBERT et Cie BASIAS 182 avenue Saxe (de) LYON
SSP4070386 RICHARD BASIAS 19 rue Sévigné LYON	SSP4070399 M. MOISSONNIER BASIAS Quai Grand Port (du) LYON
SSP4070272 REVERON BASIAS Chemin Buyre (de la) LYON	SSP4070522 MM. Vincent ARMAND et Michel-Ange BERTRAND BASIAS lieu dit "Ferme de la Corne-de-Cerf" LYON
SSP4070523 BONNYAND BASIAS rue Maurice Flandin LYON	SSP4070529 M. BARRE BASIAS Chemin Charpennes (des) LYON
SSP4070532 M. BERDIET BASIAS rue Cavenne LYON	SSP4070314 Ets CUSSET BASIAS rue Oran (d') LYON
SSP4070553 Charles COLOMB, Marguerithe SABLON, Pierre JOUBERT et Marguerithe CUSSY, anc. Jean LAPORTE BASIAS Cours Liberté (de la) LYON	SSP4070561 Mme CHAPEAU (ou CHAPEAUX) BASIAS rue Doyenné (du) LYON
SSP4070770 M. DEMURE Jacques BASIAS Chemin Sacré-Cœur LYON	SSP4070595 L. GUILLAT BASIAS lieu dit "Saint-Just" LYON
SSP4070600 M. VERRIER BASIAS Grand rue de l'Hôpital LYON	SSP4070317 Ets ROSTAING BASIAS 15 rue Bourbonnais (du) LYON
SSP4070573 M. CARRET, anc. ? BASIAS 10 Montée Belvédère (du) LYON	SSP4074457 Jean-Marie BOURGET BASIAS Quai Chauveau LYON
SSP4070874 M. OLIVIER BASIAS rue Antoine Petit LYON	SSP4074458 BLANC, RIBALLIN et GRAFFAUD BASIAS lieu dit "Aux Brotteaux" LYON
SSP4070728 GRANZON et VERDIER BASIAS Quartier "Perrache" LYON	SSP4070731 M. COURJON BASIAS avenue Lacassagne LYON
SSP4070736 DECOLONGE (ou DECOLLONGE) BASIAS Quartier Plâtre (du) LYON	SSP4070773 M. CATELIN BASIAS avenue Saxe (de) LYON
SSP4070774 M. DECHENAUX Hippolyte BASIAS Chemin Scaronne (de la) LYON	SSP4070755 GELAS (ou Gélas) et Cie BASIAS 30 rue Sèze (de) LYON
SSP4070986 M. ROULOT Claude (ou BOULON Claude) BASIAS rue Lieutenant Colonel Chambonnet (du) LYON	SSP4070919 M. Pierre LAURENT BASIAS Quai Gailleton LYON
SSP4070920 M. Pierre LAURENT BASIAS Quai Gailleton LYON	SSP4070779 M. DAVID BASIAS Cour Rotonde (de la) LYON
SSP4070781 M. BERGER BASIAS lieu dit Remparts d'Ainay LYON	SSP4071102 M. FAYOLLE BASIAS lieu dit "La Guillotière" LYON
SSP4071255 M. CATELIN BASIAS lieu dit Baraban LYON	SSP4071259 Sté Les Coopérateurs BASIAS 61 rue Clément Marot LYON

SSP4071213 Sté FAVRE BASIAS Port Edouard Herriot LYON	SSP4071480 FAYOLLE Eugène BASIAS Quai Paul Sédaillan LYON
SSP4071677 M. PERRET BASIAS rue Garibaldi LYON	SSP4071678 MM. CERANI Frères et TOURTONNE BASIAS rue Carron LYON
SSP4071692 M. Alphonse LABORNE BASIAS 16 rue Petit LYON	SSP4071702 MM. Jean-Baptiste GUYON et Antoine-Marie FREDIERE (Frédière) BASIAS Chemin Culattes (des) LYON
SSP4071708 M. RENARD BASIAS 272 avenue Jean Jaurès LYON	SSP4071717 BACONNIER BASIAS rue Gerbe (de la) LYON
SSP4074459 SEVE BASIAS 107 Faubourg Bresse (de) LYON	SSP4074460 REMY ou Rémy BASIAS Montée Butte (de la) LYON
SSP4072055 M. JACQUAND BASIAS 61 rue Bourbonnais (du) LYON	SSP4071676 PERISSE Pierre BASIAS rue Chaponnay LYON
SSP4072243 Ets P. MARCHE - RHONE BASIAS 42 Chemin Saint-Priest (de) LYON	SSP4072173 GILLES et Cie BASIAS Quai Claude Bernard LYON
SSP4072214 M. GAY Lussac BASIAS Chemin Taboulière (de la) LYON	SSP4072524 ROUCHET François BASIAS Place François-Bertras LYON
SSP4072526 MM. DELORME et LAMBERT BASIAS rue Pierre Corneille LYON	SSP4072528 M. BARDOZ BASIAS rue Molière LYON
SSP4072225 M. GUILLET BASIAS Clos Bannière (de) LYON	SSP4072425 M. COCHARD BASIAS rue Quarantaine (de la) LYON
SSP4072614 M. DALOZ BASIAS 23 rue Crémieux (de) LYON	SSP4072549 M. HERARD BASIAS 2 rue Henri IV LYON
SSP4072502 M. DUDRAGNE BASIAS Cours Aristide Briand LYON	SSP4070822 M. CROS Claude BASIAS rue Plat d'Argent (du) LYON
SSP4072680 M. GUINON Nicolas Philibert BASIAS rue Bertholet LYON	SSP4070832 M. DELESSE (Délesse), anc. MM. SUDAN, CLAVIERE (Clavière) et Cie BASIAS Chemin Saint-Cyr (de) LYON
SSP4073381 Ets Louis MAZET BASIAS boulevard Lucien Sampaix LYON	SSP4073387 Sté POMONA BASIAS 21 rue Pont Neuf (du) LYON
SSP4070835 ANGLOIS BASIAS 32 rue Commune (de la) LYON	SSP4073405 TULLIER BASIAS lieu dit "L'Ile Rousseau" LYON
SSP4070844 Georges DECLINAND (Déclinand) BASIAS Chemin départemental 46 LYON	SSP4073465 M. JUISSERAND BASIAS lieu dit "Brotteaux" LYON
SSP4073473 Les Frères DUQUAIRE (Jacques et Denis) BASIAS Quartier Vaise LYON	SSP4073476 SARL CLEAN LA PART DIEU BASIAS Centre Commercial la Part Dieu LYON
SSP4073481 M. QUINTAUX BASIAS rue Joannès Carret LYON	SSP4073482 M. DREVET BASIAS Quartier Vaise LYON
SSP4073488 M. LAPIERRE BASIAS lieu dit "Ferme de la Thibaudière" LYON	SSP4073502 M. JACQUET BASIAS Quartier Guillotière (de la) LYON
SSP4074160 PRESSING LANGE SA "5 à sec" BASIAS rue Jacques Monod LYON	SSP4074258 J'IMPRIME BASIAS rue Cuvier LYON
SSP4074450 ROZIER BASIAS Place Bir-Hakein LYON	SSP4074451 CHIPRON et DELAVAL BASIAS lieu dit "Les Broteaux" LYON
SSP4074404 FAVIER (Atelier de la Teinturerie Rhodanienne) BASIAS 41 rue Lieutenant-Colonel Girard LYON	SSP4074405 BOUDOT BASIAS Chemin Corne de Cerf (de la) LYON
SSP4074413 GUILLOT BASIAS avenue Saxe (de) LYON	SSP4074513 MM. MAGUET et Cie BASIAS 115 Chemin Rhône (du) LYON
SSP4074514 GOURDIAT et Cie BASIAS Cours Charlemagne LYON	SSP4074517 François CHIZAT BASIAS rue République (de la) LYON

SSP4074520 Sieur BERTHET BASIAS rue Tables Claudiennes (des) LYON	SSP4074521 RAYMONT BASIAS rue Paul Cazeneuve LYON
SSP4074522 RANTONET (ou Rantoret) BASIAS lieu dit "Aux Brotteaux" LYON	SSP4074527 GIRAUD Victor BASIAS rue Saint Philippe LYON
SSP4074530 SIMEON (Siméon) BASIAS Cloître des Jacobins LYON	SSP4074531 VULDY BASIAS 19 rue Humilité (de l') LYON
SSP4074534 MOYRET BASIAS 122 rue Monsieur LYON	SSP4074536 BOURBON et BRUN, anc. REMY (Rémy) BASIAS La Guillotière LYON
SSP4074538 RICHARD Claude BASIAS 171 rue Madame LYON	SSP4074540 DUFOUR BASIAS 154 rue Monsieur LYON
SSP4074541 BARBIER FRERES BASIAS rue René Leynaud LYON	SSP4074548 SA BAILLY-FEROT BASIAS rue Oiselière (de l') LYON
SSP4074454 M. Joseph CHALON BASIAS rue Edison LYON	SSP4074456 GAIVALLEY et CHAGUIARD BASIAS Chemin Baraban (de) LYON
SSP4074617 CORNET Jacques BASIAS rue Seguin LYON	SSP4074623 ? BASIAS Place Antonin Jutard LYON
SSP4074636 M. Boissier (ou Boussié ou Boissié ou Baissie) BASIAS Chemin Scaronne (de la) LYON	SSP4074643 DUCRAY Jean BASIAS avenue Berthelot LYON
SSP4074646 JARRY BASIAS avenue Maréchal Foch LYON	SSP4074647 DUPUIS BASIAS rue Antoine Charial LYON
SSP4074649 VIGNARD BASIAS 4 rue Palais (du) LYON	SSP4074650 M. LAGARGE et Cie BASIAS boulevard Vivier-Merle LYON
SSP4074653 Sr François BAUGE BASIAS rue Passet LYON	SSP4074654 BRONDEL Benoît BASIAS rue Maréchal Foch (du) LYON
SSP4074662 ROMAGNOLI BASIAS 35 rue Ossaris (d') LYON	SSP4074663 Cie SIBON (Cie LOQUE) BASIAS lieu dit "Ile Perrache" LYON
SSP4074664 BRUISET BASIAS Quai Perrache LYON	SSP4074666 ROUBERT BASIAS 33 rue Prêtres (des) LYON
SSP4074667 NARDIN BASIAS Grande Rue de la Guillotière LYON	SSP4074669 Jean CHAPUIS BASIAS 12 Grande Rue Saint Louis LYON
SSP4074670 Claude LESCOT BASIAS lieu dit "La Guillotière" LYON	SSP4074674 Claude LESCAUT BASIAS Quartier Ferratière (de la) LYON
SSP4074778 Balthasard CHEVALLIER BASIAS 26 lieu dit "La Ferratière" LYON	



Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

BAse de données de pollution des **SOL**

SSP000056901  RHODIACETA	 279 mètres
Les parcelles ont accueilli les activités textiles de RHODIACETA jusqu'en 1980. La présence de polluants dans les sols a été identifiée (biphényle et oxyde de biphényle). Des travaux de dépollution (excavations des terres polluées) ont été réalisés lors de la construction des bâtiments résidentiels (à partir de 2000). Un arrêté de surveillance des eaux souterraines a été imposé au propriétaire de la parcelle BT 141, la SEMCODA le 9 décembre 2002. Une nappe polluée est présente au droit du site (mêmes composés et diphényl'éther).	



Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations **C**lassées pour la **P**rotection de l'**E**nvironnement

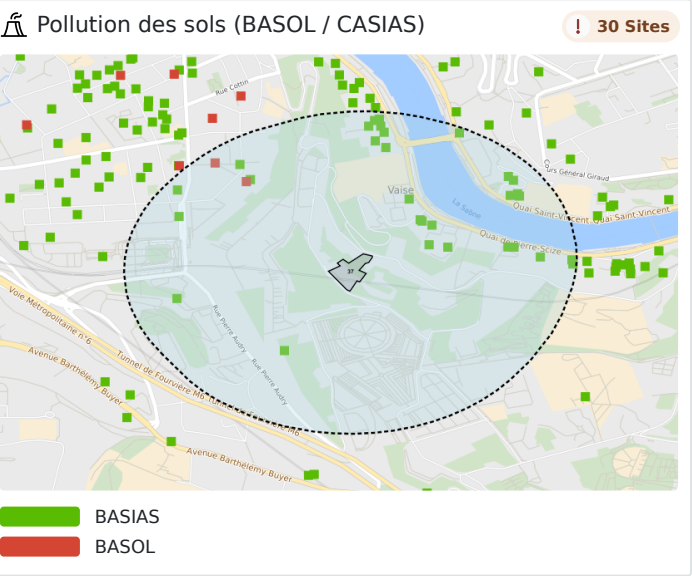
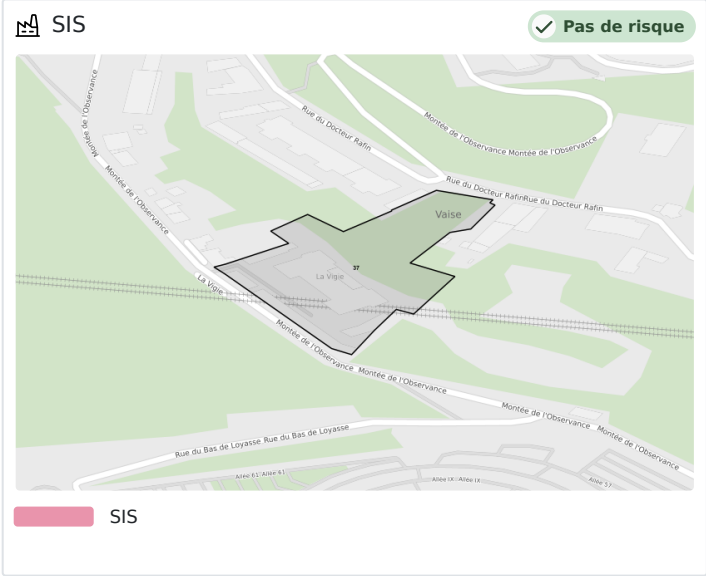
📍 16 rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon

📏 497 mètres

🏢 **BAYER SAS**

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010600261

 Cartographies des pollutions des sols





Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement | Ministère du Développement Durable

PRÉFECTURE

Rhône

COMMUNE

LYON 09

ADRESSE DE L'IMMEUBLE

89 Montée de l'Observance
69009 LYON 09

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

CATASTROPHE NATURELLE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDEMNISATION
Glissement de Terrain	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	24/06/1983	☐ OUI ☐ NON
	01/04/1983	30/04/1983	21/06/1983	24/06/1983	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/06/2023	03/06/2023	18/01/2024	30/01/2024	☐ OUI ☐ NON
	06/08/2007	06/08/2007	10/01/2008	13/01/2008	☐ OUI ☐ NON
	20/03/2001	23/03/2001	27/04/2001	28/04/2001	☐ OUI ☐ NON
	10/06/2000	10/06/2000	03/08/2000	23/08/2000	☐ OUI ☐ NON
	22/10/1999	24/10/1999	07/02/2000	26/02/2000	☐ OUI ☐ NON
	10/10/1993	10/10/1993	18/07/1995	03/08/1995	☐ OUI ☐ NON
	29/07/1990	29/07/1990	04/12/1990	15/12/1990	☐ OUI ☐ NON
	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	24/06/1983	☐ OUI ☐ NON
	01/04/1983	30/04/1983	21/06/1983	24/06/1983	☐ OUI ☐ NON
	18/03/2001	28/03/2001	23/01/2002	09/02/2002	☐ OUI ☐ NON
Inondations Remontée Nappe	17/04/2005	18/04/2005	06/10/2005	14/10/2005	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	26/11/1982	28/11/1982	15/12/1982	22/12/1982	☐ OUI ☐ NON
Poids de la Neige					

Nom et visa du vendeur

13/05/2026

Etabli le

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

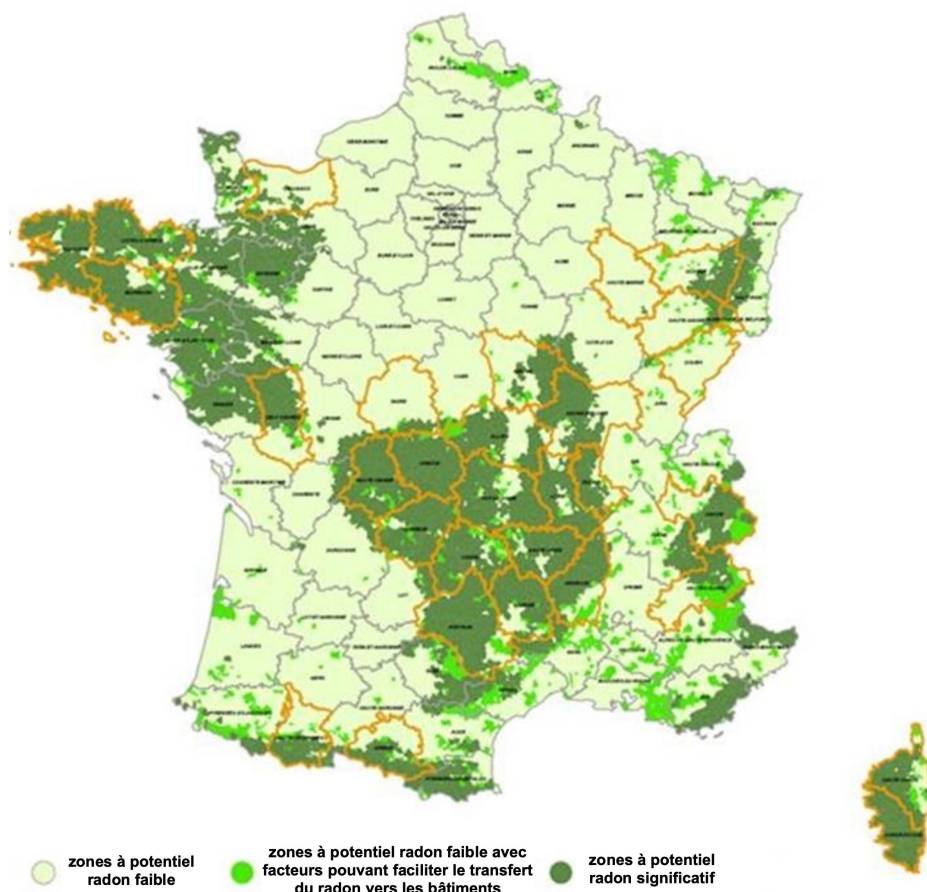


ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

Information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon



Exemple de la carte des zones à potentiel radon des sols pour la France métropolitaine

Le potentiel radon des sols de **LYON 9EME (69009)** est **significatif (zone 3)**

Qu'est-ce que le **radon** ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m^3) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m^3 . Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le **risque** pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérogène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment **connaître** l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment **réduire** l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ Aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ Assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

Le **potentiel radon** des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les **résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³**, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les **résultats dépassent légèrement le niveau de référence**, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les **résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³)**, il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus - contacts utiles

Ministère de la transition écologique et solidaire : www.georisques.gouv.fr
Ministère des solidarités et de la santé : www.solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon
Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales : www.cohesion-territoires.gouv.fr/radon

Au niveau régional :

ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr
DREAL (logement) : www.developpement-durable.gouv.fr/Liste-des-21-DREAL

Informations sur le radon :

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon
Centre scientifique et technique du bâtiment (solutions techniques) : extranet.cstb.fr/sites/radon/

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Valable du 01/05/2025 au 01/05/2026

Nous soussignés **Klarity Assurance** SAS - Courtage en Assurance – dont le centre de gestion se situe au 1 Av. de l'Angevinière, 44800, St-Herblain, attestons, sous réserve du paiement intégral de la cotisation d'assurance, par la présente que :

IZIDIAG / DIAGADOM LYON

Représenté par : Zidi Fayçal
23 BD FRANCOIS REYMOND
69800 SAINT-PRIEST
N° SIREN : 983372608
Date de création : 11-01-2024
Téléphone : 0681501844
Email : faycal.zidi@diagadom.com

Est titulaire du contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle du fait de ses activités professionnelles de **Diagnosticteur Immobilier** auprès de Markel Insurance SE, société d'assurance dont le siège social est situé à Sophienstrasse 26, 80333 Muenchen, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de sa succursale en France située au 93 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine sous le n°**CDIAGK001132** souscrit à effet du 15/05/2024.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Les activités de diagnostiqueur immobilier résultant des obligations visées aux articles L. 271-6 et R. 271-1 à R. 271-4 du Code de la construction et de l'habitation que ce soit dans le cadre de la vente d'un bien ou en dehors de la vente.

Les diagnostics assurés au titre des présentes sont exclusivement les suivants :

Énergie, polluants, assainissement, immobilier, air

- Audit énergétique réglementaire **(C)**
- Attestation de fin de travaux (RT 2012 et RE 2020)
- Constat de risque exposition au plomb (CREP) **(C sans mention)**
- Contrôle des certificats d'économie d'énergie
- Contrôle des travaux d'isolation des combles
- Diagnostic amiante avant-vente **(C mention)**
- Diagnostic contrôle de système de ventilation (RT 2012 et RE 2020)
- Diagnostic d'infiltrométrie et de perméabilité (RT 2012 et RE 2020) **(AF)**
- Diagnostic déchets / PEMD
- Diagnostic thermographique (RT 2012 et RE 2020)
- Diagnostic de Performance Énergétique **(C sans mention)**
- Diagnostic de Performance Énergétique **(C avec mention)**
- Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb des peintures (DRIPP)
- Diagnostic sécurité piscine **(AF)**
- Diagnostic Technique Global (DTG) **(AF et niveau bac+3 bâtiment)**
- Diagnostic Amiante avant-vente **(C sans mention)**

- Dossier Technique Amiante (DTA) **(C sans mention max ERP <300 PERS, CAT 5)**
- Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP) **(C sans mention)**
- Diagnostic accessibilité aux personnes handicapées **(AF)**
- Diagnostic du risque de plomb dans l'eau **(AC prélèvement)**
- Diagnostic sécurité incendie (périmètres arrêté 2013 et détecteurs de fumée) **(AF)**
- Établissement d'états descriptifs de division (calcul millième de copropriété) **(AF)**
- Estimation de mise en valeur vénale
- État de l'installation d'assainissement non-collectif **(AF)**
- État de l'installation d'assainissement collectif
- État de l'installation intérieure de l'électricité **(C sans mention)**
- État de l'installation intérieure du gaz **(C sans mention)**
- État des lieux dans le cadre de l'établissement d'un prêt **(AF PTZ)**
- État des lieux locatifs **(AF)**
- État des lieux relatif à la conformité aux normes d'habitabilité
- État des nuisances sonores aériennes
- État des risques et pollution (ERP) **(AF)**
- Évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante (en ERP 1 à 5, IGH et tout autre site)
- Expertise amiable
- Formateur et examinateur pour le compte d'organismes de certification
- Mesurage de concentration en radon **(AF)**
- Mesurage "loi Carrez" **(AF)**
- Mesurage surface habitable (dont Boutin) **(AF)**
- Plan Pluriannuel des Travaux du bâtiment **(BAC+3 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente)**
- Qualité de l'air intérieur : hors accréditation
- Qualité de l'air intérieur : sous accréditation

Diagnostics complémentaires

Amiante et plomb avant travaux

- Contrôle des VLEP Plomb, silice, amiante **(AC)**
- Diagnostic amiante sur enrobés, Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP), C **(C mention)** ou F SS4 **(C sans mention)**
- Examen visuel après travaux **(C mention)**
- Mesures d'empoussièrement en fibre d'amiante dans l'air **(AC prélèvement)**
- Recherche d'amiante avant travaux ou démolition **(C mention)**
- Repérage amiante avant travaux installations (notamment industrielles), matériels et équipement concourant à une activité **(C mention)**
- Repérage amiante sur navires battant pavillon français **(C mention)**
- Repérage liste A et B & Dossier Technique Amiante (DTA) en ERP 1 à 5, IGH et tout autre site **(C mention)**
- Diagnostic Plomb avant travaux

L'activité "Amiante avant travaux" n'est pas couverte pour les surfaces diagnostiquées supérieures à 1500m²

État parasitaire

- Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis sur les ouvrages (dont mérules) **(AF)**
- Diagnostic agents d'infestation xylophage (autres que termites) ou lignivore dont mérule
- Diagnostic légionnelle **(AC prélèvement)**
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment **(C sans mention)**

Prérequis par activité :

C : certification

AF : formation

AC : accréditation COFFRAC

Les montants des garanties et des franchises :

La Responsabilité Civile Professionnelle :

Intitulé des garanties	Montant de Garantie*	Franchise*
<i>Dommages corporels, dommages matériels et immatériels consécutifs ou non</i>	Tous dommages confondus : 300 000 € par sinistre 500 000 € par année d'assurance	Socle : 3 000 € par sinistre État parasitaire, Amiante avant travaux, Audit Energétique, Loi Carrez : 5 000 € par sinistre

* Pour les créateurs de – de 18 mois et pour la formule CA < à 50.000 € :

Franchise : Socle 1.000 € par **sinistre**, Etat parasitaire 3.000 € par **sinistre**, Amiante : 3.000 € par **sinistre**, Audit énergétique réglementaire : 7.000 € par **sinistre**

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie, et est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle ne peut engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à CHAMBOURCY,
le 10 juin 2025

Par délégation de l'assureur :
Ying Liang





La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

ZIDI Fayçal
sous le numéro 23-2224

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :



Amiante sans mention

Prise d'effet : 13/07/2023

Validité : 12/07/2030

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.



Amiante avec mention

Prise d'effet : 13/07/2023

Validité : 12/07/2030

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.



DPE individuel

Prise d'effet : 01/08/2023

Validité : 30/07/2030

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.



Gaz

Prise d'effet : 01/08/2023

Validité : 30/07/2030

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.



CREP

Prise d'effet : 13/07/2023

Validité : 12/07/2030

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.



Termites
Métropole

Prise d'effet : 13/07/2023

Validité : 12/07/2030

Zone d'intervention : France métropolitaine

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.



Electricité

Prise d'effet : 01/08/2023

Validité : 30/07/2030

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

23-2224 - v2 - 01/08/2023



Accréditation
n°4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011

102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71

www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR20 V10 du 02 décembre 2021